

**31**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le jeudi 28 janvier 2010**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le jeudi 28 janvier 2010

13 h

Prière.

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Hampton, de Sussex, de Sussex Corner, de Norton, de Saint John et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec et exhortent le gouvernement à renoncer à toute négociation avec Hydro-Québec. (Pétition 158.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Upper Derby, de Blackville, de Bathurst, de Barnettville, de Gray Rapids, de Fredericton, de Miramichi et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec et exhortent le gouvernement à renoncer à toute négociation avec Hydro-Québec. (Pétition 159.)

M<sup>me</sup> Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Boiestown, d'Astle, de Bloomfield Ridge, de Ludlow, de Parker Ridge, de Blissfield, de Saint-Louis et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 160.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Doaktown, de Fredericton, de Boiestown, de Ludlow, de Blissfield, de Miramichi et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec et exhortent le gouvernement à renoncer à toute négociation avec Hydro-Québec. (Pétition 161.)

M<sup>me</sup> Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Ludlow, de Doaktown, de McNamee, d'Upper Blackville, de Boiestown, de New Bandon, de Fredericton, de Blissfield, de Bloomfield, de Miramichi et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 162.)

M<sup>me</sup> Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Doaktown, de Blackville, de Chipman, de Boiestown, de Hazelton, de New Bandon, de Taymouth, de Fredericton, de Belledune, d'Upper Kingsclear, de Miramichi et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 163.)

Après les questions orales, l'hon. M. Lamrock invoque le Règlement; il soutient que les questions de M<sup>me</sup> Blaney étaient irrecevables, car elles portaient sur l'ancien portefeuille d'un ministre et dirigeaient des accusations à l'endroit d'une personne qui n'est pas à la Chambre.

Le président de la Chambre statue que les ministres sont responsables devant la Chambre de leurs portefeuilles actuels mais pas de décisions

relatives à d'anciens portefeuilles. Il déclare qu'il appartient au gouvernement de décider qui, parmi les ministres, répondra à une question et qu'il faut se garder de faire des allégations contre des personnes à l'extérieur de la Chambre, qui sont absentes et donc sans défense.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Fraser, aussi chargé de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

L'hon. M. Byrne invoque le Règlement ; il soutient que M. Volpé a fait des allégations contre une personne qui n'est pas à la Chambre. Le président suppléant de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de soulever de telles allégations.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 35, M. Jody Carr, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu qu'un accès opportun au système de justice est fondamental dans une société juste et démocratique ;

attendu que l'aide juridique est une nécessité fondamentale qui contribue à assurer un accès opportun à la justice, surtout aux personnes les plus vulnérables, y compris les femmes victimes de violence familiale, les femmes autochtones et les personnes à faible revenu ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réduit le financement de l'aide juridique au cours des deux derniers budgets et a aboli les médiateurs malgré les propres rapports du gouvernement qui recommandaient le contraire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à constituer un comité d'action provincial composé de représentants des ministères et des collectivités dont le mandat sera de mettre en oeuvre les recommandations visant à améliorer l'accès aux services du tribunal de la famille, à utiliser davantage les solutions de rechange au lieu des tribunaux de la famille pour régler des litiges en droit de la famille et à assurer un plus grand accès aux renseignements et à l'aide juridiques pour les affaires de droit de la famille.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Byrne, appuyé par l'hon. M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

par la substitution, au troisième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, comme tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit relever des défis quant au financement de l'aide juridique et de la prestation des services ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « exhorte le gouvernement à constituer un comité d'action provincial composé de représentants des ministères et des collectivités dont le mandat sera », de « appuie les travaux en cours du comité composé de représentants des ministères et des collectivités ayant pour mandat », et par l'adjonction, après ce paragraphe, du paragraphe suivant :

« et que l'Assemblée législative appuie la création d'un comité local composé de représentants gouvernementaux, communautaires et judiciaires en vue de mettre en oeuvre au printemps un projet pilote, à Saint John, visant un modèle amélioré de prestation des services pour la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre, qui a repris la présidence de séance, interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 26 (25 janvier 2010) ;  
rapport annuel du Secrétariat des organismes  
communautaires sans but lucratif pour 2008-2009 (27 janvier 2010) ;  
réponses aux pétitions 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98,  
99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109,  
110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120,  
121, 122, 123 (27 janvier 2010).